

Comité Départemental de Cyclotourisme de l'Aube

CODEP 10



Préfecture de l'Aube n° W103000238

Siret n°503 460 98200013

Adresser votre correspondance à :

Gérald PAILLARD

Président CODEP 10

6 rue de l'Étang

10280 FONTAINES LES GRES

Portable : 06 60 92 24 77

e-mail : gerald.paillard10@gmail.com

Objet :

Compte-rendu réunion comité directeur

Lundi 19 mai 2025 à 9h30

Salle MAA Schuman - Troyes

Présents : Jean-Paul HAUTY, Philippe LECLERE, Jean-Marie LEPAGE, Michèle MARTEAUX, Gérald PAILLARD, Michèle RAMBAUD, Gilles RENAUT.

Excusés : Jean-Paul GIL, Annie HERARD, Jean-Marie LOIZON, Jean-Louis MAUGARD.

. Approbation du CR du 24 mars 2025

Deux ou trois petites corrections demandées et effectuées, le compte-rendu est ainsi approuvé.

. Journées Cardiologie des 27 avril et 8 juin 2025

Une information aurait été envoyée pour la journée de la cardiologie de juin, mais à qui ? Aucun des présidents de club présents n'a reçu de mail à ce sujet.

Déjà pour la journée d'avril à Payns, il a été demandé au dernier moment à la secrétaire du CoDep d'envoyer un courriel à tous les clubs, alors qu'elle n'avait reçu aucun document à diffuser...

. Journée Sport Nature à Mesnil St Père du 15 juin

La journée du 15 juin vient d'être annulée par le CDOS, peut-être en raison des travaux.

. Organisation de la Randonnée des chemins blancs le samedi 28 juin

Jean-Paul Hauty a saisi la déclaration sur Où irons-nous ? La déclaration à la Préfecture sera complétée dans les jours à venir.

Des flyers et quelques affiches A3 seront imprimées chez Bureau Vallée. Jean-Paul Hauty se charge de l'impression des parcours qui seront distribués au départ, sur une demie feuille, avec QR de couleur.

Des courriers ont été envoyés aux maires (ou associations foncières) pour demander l'autorisation de passage sur les chemins blancs. Pratiquement tous ont répondu positivement.

Les parcours (26,5, 36 et 68,5 km) sont tracés et ont été reconnus par Janick Lagogay. Il y a presque autant de chemins blancs que de routes.

50 à 60 cyclos sont attendus. 5 membres du CoDep sont disponibles pour assurer départ et arrivée ce jour-là. Par contre il y aurait besoin d'un.e volontaire avec un véhicule utilitaire afin d'assurer une assistance en cas de pépin. Un appel sera lancé aux clubs dans ce sens. Gérald Paillard est d'accord également pour assurer une deuxième assistance.

Cette année étant un test (en fonction des résultats, l'expérience sera renouvelée, ou pas), on garde la gratuité.

Un règlement a été établi par Jean-Paul, il est relu et corrigé.

Les inscriptions se feront à partir de 13 h 15 à la MAA Schuman à Troyes. Les départs pourront se faire jusqu'à 14h.

Il y aura un ravitaillement uniquement à l'arrivée, mais on pourra donner une pâte de fruit ou une barre de céréale au départ.

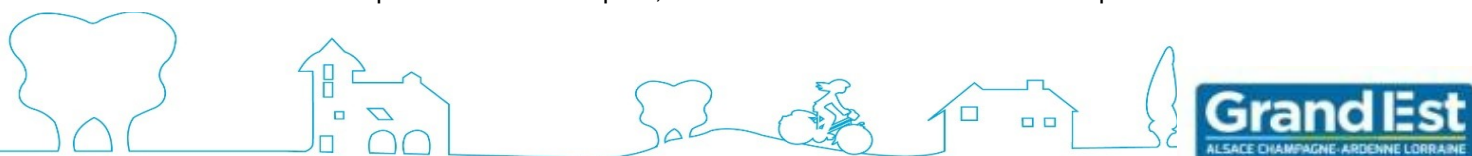
L'affichette à envoyer aux clubs est relue et corrigée. Elle sera à envoyer aux clubs (*Michèle Marteaux*) et à mettre sur Facebook (*Gérald Paillard – Philippe Leclère*).

Les achats pour le ravitaillement seront assurés par *Michèle Rambaud et Michèle Marteaux*.

. Point financier

Dépenses : la location de la salle de la MDA pour le 2ème trimestre vient d'être réglée.

La subvention de 500 € du Département est acceptée, elle devrait bientôt arriver sur le compte.



L'annulation de la salle Schuman pour la réunion Sécurité n'est toujours pas remboursée.

. Questions diverses :

- Cyclos en VAE, dont certains sont débridés : le CoDep doit faire prendre conscience que les VAE débridés ne sont pas autorisés dans nos sorties et manifestations, et qu'ils ne sont notamment pas couverts en cas d'accident. Il est proposé une attestation à faire signer lors de la prise de licence, spécifiant que la personne s'engage à rouler sur un VAE non débridé, dans le respect de la norme en vigueur.

Faire de l'information sur l'usage des VAE auprès des clubs. Il pourrait être demandé que les présidents de club, connaissant les cyclos ayant des VAE débridés, ne les acceptent plus dans leur club.

Sur les listes d'inscription pour les manifestations, il faudrait ajouter l'an prochain une phrase à signer : « je reconnais que mon VAE est conforme à la norme en vigueur et n'est pas débridé ».

- Demander à tous les clubs quelles personnes pourraient recevoir la reconnaissance fédérale et le mérite fédéral.

- les 17 et 18 mai dernier un stage « animateur » a eu lieu à Châtenois près de Sélestat. Un stage très dense auquel ont participé Philippe Leclère et 2 jeunes de Mailly.

Il y a déjà eu un quiz avec 100 questions reçu avant le stage. Durant le stage : partie théorique (fondements de la position d'animateur) et partie pratique, avec leader et serre-file à tour de rôle. Topographie (lecture de cartes, échelles...), mécanique (bris de chaîne, de dérailleur...) le samedi.

Le dimanche matin : pratique en tant que leader (stop, giratoire groupés...) - Responsabilités par rapports aux jeunes (encadrement, casque obligatoire en école cyclo).

Le CoDep reversera 20 € à chaque participant.

. Prochaine réunion :

Lundi 21 juillet 2025 à 9 h 30 à la MAA Schuman.

Le Président du CODEP,
Gérald PAILLARD



La secrétaire du CODEP,
Michèle MARTEAUX

